

étrangers. Par exemple, la réduction sensible des exportations de produits étrangers que l'on constate après 1920 est attribuable au changement de la méthode statistique et non pas à une diminution soit en valeur, soit en volume de ces marchandises. Depuis quinze ans, les réexportations de produits étrangers sortant des entrepôts en régie ont cessé d'entrer dans les statistiques du commerce du Canada, soit comme importations, soit comme exportations; d'autre part, les exportations de produits étrangers relevées au cours de cette période se composent des marchandises que l'on avait jusque-là fait figurer dans les importations pour la consommation. Par conséquent, ces marchandises, qui sont débitées au Canada lorsqu'elles entrent dans ce pays, devraient de toute évidence lui être créditées lorsqu'elles en sortent.

Il appert par le tableau 2 que la plupart des années écoulées entre la Confédération et la Grande Guerre ont vu nos importations excéder nos exportations, tout spécialement durant la période de grande croissance, entre 1904 et 1914. Par contre de 1915 à 1929, hormis l'exercice terminé le 31 mars 1921, nos exportations ont chaque année dépassé nos importations. Cependant, il y eut un excédent d'importations au cours des exercices terminés le 31 mars 1930 et 1931 et un excédent d'exportations pour les quatre dernières années.

Le pourcentage des exportations comparativement aux importations a atteint son maximum de 164.6 en 1918, vu l'exportation de matériel de guerre, baissant ensuite à 97.6 en 1921 pour remonter à 143.3 en 1926 et depuis a décliné à 109.7 en 1929, à 91.7 en 1930 et à 90.1 en 1931. Il est remonté à 101.6 en 1932, à 118.3 en 1933, à 135.0 en 1934 et à 127.7 en 1935.

Les monnaies et lingots font l'objet du tableau 3, les chiffres les plus récents couvrant de fortes quantités d'or vierge affiné à la Monnaie du Canada. Depuis le 1er juin 1931, la valeur des exportations d'or en lingots du Canada représente le prix moyen de l'or sur le marché courant et non la monnaie légale valant au pair \$20.67 l'once fine. Les droits de douane perçus sur les exportations de 1868 à 1892 et sur les importations depuis 1868 jusqu'à 1935, sont détaillés, par année, au tableau 4, avec indication du coût de leur perception proportionnellement aux sommes encaissées. Les tableaux 5 et 6 relatent respectivement nos exportations et nos importations, notre commerce avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis et les autres pays étant distincts depuis 1868. On peut y voir que les deux grands pays de langue anglaise jouent un rôle prépondérant dans notre commerce extérieur; par exemple, pendant l'exercice terminé le 31 mars 1935, 75.6 p.c. de nos exportations de produits domestiques ont pris le chemin de ces deux pays lesquels, à leur tour, ont fourni 79.5 p.c. de nos importations. Les tableaux 7 et 8 indiquent respectivement, par année, le pourcentage des importations en provenance du Royaume-Uni et des Etats-Unis, par rapport à la totalité des importations de marchandises soit en franchise, soit imposables, depuis 1911, ainsi que les droits de douane ad valorem perçus sur les importations tirées de ces pays et des autres depuis 1868 jusqu'à 1935.

La raison de taux plus élevés perçus sur les importations du Royaume-Uni que sur celles provenant des Etats-Unis, en dépit du tarif préférentiel accordé aux marchandises anglaises depuis 1897, s'explique en plus grande partie par les causes suivantes: (1) les importations de breuvages alcooliques qui sont soumis à des droits très élevés et dont la plus grande partie des importations provient du Royaume-Uni, tandis que celles venant des Etats-Unis sont en quantités négligeables; (2) les importations de matières premières pour plus ample transformation au Canada, qui entrent en franchise, forment une partie importante des importations en provenance des Etats-Unis; et (3) les importations imposables en provenance du Royaume-Uni sont en très grande partie des marchandises ouvrées ou complètement finies, sujettes